

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 17 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

18-117

OBJET : Budget annexe assainissement en gestion directe – Décision modificative n°1 de l'exercice 2018

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Représentés	14
Absents	8

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, François COCQ, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Florence HOUDOT, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christine RYNINE, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Yoann RISPAL, Adrien CAILLEREZ représenté par Jean-Marc BRETON, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Pierre-Michel DELECROIX, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent JEANNE représenté par Michel DUVAUDIER, Gérard LAMBERT représenté par Marie KENNEDY, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Christel ROYER représenté par Gilles CARREZ, Pascale TRIMBACH représentée par Christine RYNINE, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE

Absents :

Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Jean-Pierre SPILBAUER, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS-EST-MARNE & BOIS

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

OBJET : Budget annexe assainissement en gestion directe – Décision modificative n°1 de l'exercice 2018

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU le décret n°2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours,

VU la délibération n°16-07 du 8 février 2016 donnant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Président,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

VU le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement en gestion directe approuvé par délibération n°18-20 du Conseil de Territoire du 26 mars 2018,

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement en gestion directe approuvé par délibération n°18-89 du Conseil de Territoire du 15 octobre 2018,

VU le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement en gestion directe présenté par Monsieur le Président,

VU l'avis favorable du Bureau de territoire en date du 3 décembre 2018,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 décembre 2018,

DELIBERE

Article 1 :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement en gestion directe de l'exercice 2018 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section d'exploitation	8 297 664,84 €
* Section d'investissement	2 421 276,41 €
Total Décision Modificative n°1.....	10 718 941,25 €

Article 2 :

DONNE délégation au Président pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de l'Etablissement Public Territorial, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20181226-D18-117-DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018

Article 3 :

AUTORISE Monsieur le Président à contracter au titre de l'exercice 2018 et tel que prévu à la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement en gestion directe de l'exercice 2018 un emprunt supplémentaire inscrit en recette d'investissement pour un total de 2 520 000,00 € maximum et à signer les contrats de prêts correspondants.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jacques JP MARTIN", is written over the stamp and extends to the right.

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20181226-D18-117-DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018